

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191213-0000020973-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-5-1

Séance du vendredi 13 décembre
2019

POLITIQUE DE VALORISATION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET DE LA LOGISTIQUE (HORS COLLEGES)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la Logistique (hors collèges) qui mobilisera (hors Maison de l'Alsace Financière) des dépenses à hauteur de 15 567 255 € et générera des recettes d'un montant de 5 906 500 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Inscrit au titre du Budget primitif 2020, pour la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collègues) :
 1. En dépenses :
 - en fonctionnement : 8 161 800 € de crédits de paiement.
 - en investissement : 7 405 455 € de crédits de paiement et 2 241 637.82 € d'autorisations de programme.
 2. En recettes :
 - en fonctionnement : 1 606 500 € de crédits de paiement.
 - en investissement : 4 300 000 € de crédits de paiement.
 3. Au titre de l'opération financière Maison de l'Alsace à Paris, l'inscription de 500 000 € de dépenses (HT) correspondant à 600 000 € de recettes (TTC), afin de permettre la récupération de la TVA.

- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.

- Valide les opérations de travaux dans les bâtiments, retenues dans le cadre du Budget primitif 2020 et détaillées dans l'annexe 2 de la présente délibération.

- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.